



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

Nombre de membres :

Conseillers : 29 L'an deux mil vingt-cinq et vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du dix-sept juin deux mil vingt-cinq.

Présents : 19

Excusé : 8

Pouvoirs : 8

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA,

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Eric BARRAT a donné procuration à Monsieur Julien DETREZ
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT
Madame Cindy GAUVIN, a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Monsieur Christophe ANTONINI a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

Absents :

Madame Bernadette BONZOM
Monsieur Roger BERNET

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

DCM N°2025-39 - Finances - Conventions de financement de travaux pour l'intégration des ouvrages de distribution d'énergie électrique (ouvrages de distribution publique d'électricité et réseaux de communication électronique) dans l'environnement – Allée plage d'Arthur jusqu'à l'allée de Patorgue (Tranche 3) – avec le Territoire d'Energie des Bouches-du-Rhône (ex SMED 13)

Rapporteur : Antoine BRUNO

Il est rappelé que dans le cadre de son programme de travaux 2025, à l'article 8, le Territoire d'Energie des Bouches-du-Rhône (ex SMED13) a estimé à :

- 196 597 € HT maximum le montant total des travaux de « Mise en technique discrète et/ou en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique » de la rue Allée plage d'Arthur jusqu'à l'allée de Patorgue (Tranche 3) à Saint-Mitre-les-Remparts ;
- 147 798 € HT maximum le montant total des travaux « d'intégration des réseaux de communication électroniques dans l'environnement » de la rue Allée plage d'Arthur jusqu'à l'allée de Patorgue (Tranche 3) à Saint-Mitre-les-Remparts ;

Le SMED 13 a approuvé lors de son comité syndical du 31 mars 2025 sa participation au projet pour lequel le plan de financement suivant a été validé :

Mise en technique discrète et/ou en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique

- Montant estimatif des travaux : 196 597 € HT
- SMED 13 : 48 000 € HT (40%, plafonné à 120 000 €)
- Participation Commune : 148 597 € HT

Génie civil – Réseaux de communication électronique

- Montant estimatif des travaux : 147 798 € HT
- Participation Commune : 147 798 € HT

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

Vu l'avis favorable de la commission consultative « Enfouissements coordonnés des réseaux électriques et de communications électroniques » relatif à la demande de subvention sollicitée par la commune de Saint-Mitre-les-Remparts dans l'article 8 du cahier des charges de concession du programme de travaux 2025 du Territoire d'Energie des Bouches-du-Rhône,

Vu l'approbation de cette décision en comité syndical du Territoire d'Energie des Bouches-du-Rhône en date du 31 mars 2025,

Considérant qu'il appartient à la Commune de Saint-Mitre-les-Remparts de contribuer au financement d'intégration des ouvrages de distribution publique d'électricité dans l'environnement ;

Considérant que l'opportunité de réaliser les travaux de génie civil relatifs à l'intégration des réseaux de communication électronique dans l'environnement en coordination avec les travaux d'intégration des réseaux électriques

Considérant qu'il convient de définir les modalités administratives et financières relatives à ces opérations,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de financement de travaux avec le Territoire d'Energie des Bouches-du-Rhône pour les opérations suivantes :

Mise en technique discrète et/ou en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique de la rue Allée plage d'Arthur jusqu'à l'allée de Patorgue (Tranche 3)

Montant estimatif des travaux : 196 597 € HT

Territoire d'Energie des Bouches-du-Rhône : 48 000 € HT (40%, plafonné à 120 000 €)

Participation Commune : 148 597 € HT

Génie civil – Réseaux de communication électronique de la rue Allée plage d'Arthur jusqu'à l'allée de Patorgue (Tranche 3)

Montant estimatif des travaux : 147 798 € HT

Participation Commune : 147 798 € HT

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement au budget des exercices 2026 et suivants.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Catherine Stekelorom

Délibération n° 2025/39

Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts



Accusé de réception en préfecture
013/21/1300983-20250623-DEL2025-39-DE
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Page 3 sur 3